



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>38622</b>	<b>De M. Charles de la Verpillière ( Les Républicains - Ain )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt;</b> Solidarités et santé		<b>Ministère attributaire &gt;</b> Santé et prévention
<b>Rubrique &gt;</b> dépendance	<b>Tête d'analyse &gt;</b> Fonds de la CNSA aux résidences autonomie	<b>Analyse &gt;</b> Fonds de la CNSA aux résidences autonomie.
Question publiée au JO le : <b>04/05/2021</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Charles de la Verpillière appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'utilisation des fonds alloués à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). En effet, le plan d'aide à l'investissement dans les Ehpad, financé par la CNSA, est passé de 110 millions d'euros en 2020 à 300 millions d'euros en 2021. En revanche, il n'est pas fait mention des résidences autonomie. On sait seulement que la CNSA leur a consacré 40 millions d'euros de 2015 à 2018. Compte tenu du rôle important que jouent les résidences autonomie dans les politiques publiques en direction des personnes âgées, il lui demande quel montant de crédits de la CNSA sera affecté à ces résidences en 2021 et au-delà.